

Le Parc Louis Bignon et le Parc de la Forteresse au village de Hérisson

Une randonnée proposée par *alainc5939*



Randonnée n°17769961

La diversité des essences font tout le charme du Parc Louis Bignon : chênes, néfliers, ifs, épicéas, cèdres, érables, saules, aulnes, acacias, mahonias, corètes du Japon, bouleaux, etc. Les vestiges de la forteresse perchée sur un rocher, s'élèvent au-dessus des toits dominant l'Aumance dont le cours protège naturellement le promontoire fortifié.

Durée :	1h20	Difficulté :	Facile
Distance :	4.2km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	60m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	60m		
Point haut :	235m	Commune :	Hérisson (03190)
Point bas :	193m		

Description

Pour vous rendre au départ, prenez la direction du village de Hérisson. Le parking est situé Quai de l'Aumance.

(D/A) Dos à la rivière, démarrez en vous dirigeant sur la droite vers le Nord-Est, traversez le pont qui enjambe l'Aumance, puis tournez tout de suite à droite dans la Rue du Calvaire. Au bout de la rue, rejoignez la berge de la rivière et suivez le chemin de berge à gauche jusqu'à l'ancien lavoir communal. Traversez le ruisseau puis contournez le bassin.

Suivez le chemin qui remonte complètement à gauche, à travers le parc municipal jusqu'à l'école publique.

Traversez la route de Crochepot puis filez en face sur le chemin bocager et suivez-le jusqu'au Chemin les Coteaux.

(1) Vous arrivez face à un bâtiment bleu dénommé le Cube. Partez à droite, suivez la route goudronnée jusqu'à l'entrée du sentier qui s'enfonce dans les bois à gauche (balisage Jaune).

Suivez le petit sentier escarpé longeant de ruisseau jusqu'à rejoindre la plaine de Crochepot. Continuez à suivre ce ruisseau jusqu'au chemin de berge. Face à l'Aumance, tournez à droite et longez la rivière jusqu'à l'intersection avec la route de Crochepot au niveau du gué.

(2) Tournez à droite pour remonter la route goudronnée jusqu'à l'entrée du camping municipal. Prenez à gauche pour traverser le camping et rejoignez la maison d'accueil. À ce niveau, tournez à droite pour vous diriger vers le parc municipal.

Au bout de la grande allée arborée, tournez à gauche pour atteindre la passerelle qui enjambe l'Aumance. Traversez la rivière et poursuivez tout droit dans l'Avenue Marcellin Simonnet. Au bout, obliquez à gauche pour atteindre l'église.

(3) Face à l'église, prenez à la gauche de celle-ci le Chemin de la Maison Rouge en suivant la direction du sentier touristique de Chateloy. Montez pendant 250 m environ puis à l'intersection, virez en épingle à droite pour vous diriger en direction du Sud-Est.

Dans le premier virage, continuez tout droit, passez devant un réservoir et poursuivez jusque l'intersection en Y inversé. Tournez à droite en direction du Sud-Ouest, dans la Rue du Casse Cou. Poursuivez la descente jusqu'à la Rue Cacheloup.

(4) Traversez cette rue et suivez pratiquement en face la direction indiquant l'entrée du château. Parcourez le parc et les ruines puis ressortez du parc par l'Ouest pour vous retrouver dans la Rue Fougères de Nicolaï. Tournez à gauche.

(5) Traversez la Rue Gambetta, passez à gauche de la tour, puis devant l'auberge médiévale, Rue Saint-Jean. Obliquez à droite, Rue de l'Enfer dont on aperçoit la porte voûtée au bout. Avant celle-ci, tournez à gauche pour flâner dans les petites rues étroites et arriver Rue de l'Abbé Aury.

Tournez à droite jusqu'à atteindre la Rue du Quai de l'Aumance et retrouver sur la droite le parking **(D/A)**.

Points de passages

D/A Parking Quai de l' - Aumance (rivière) - Affluent du Cher

N 46.507163° / E 2.711284° - alt. 197m - km 0

1 Bâtiment bleu dénommé le Cube

N 46.50708° / E 2.70374° - alt. 207m - km 1.06

2 Gué

N 46.51115° / E 2.70562° - alt. 193m - km 1.92

3 Église Notre-Dame

N 46.509667° / E 2.711584° - alt. 207m - km 2.64

4 - Château de Hérisson

N 46.509473° / E 2.712541° - alt. 212m - km 3.36

5 Tour

N 46.50869° / E 2.711859° - alt. 201m - km 3.75

D/A Parking Quai de l'Aumance

N 46.50717° / E 2.711226° - alt. 197m - km 4.2

Informations pratiques

[Voir le parking.](#)

Pas de points d'eau ni table de pique-nique sur le parcours.

A proximité

[Parc Louis Bignon.](#)

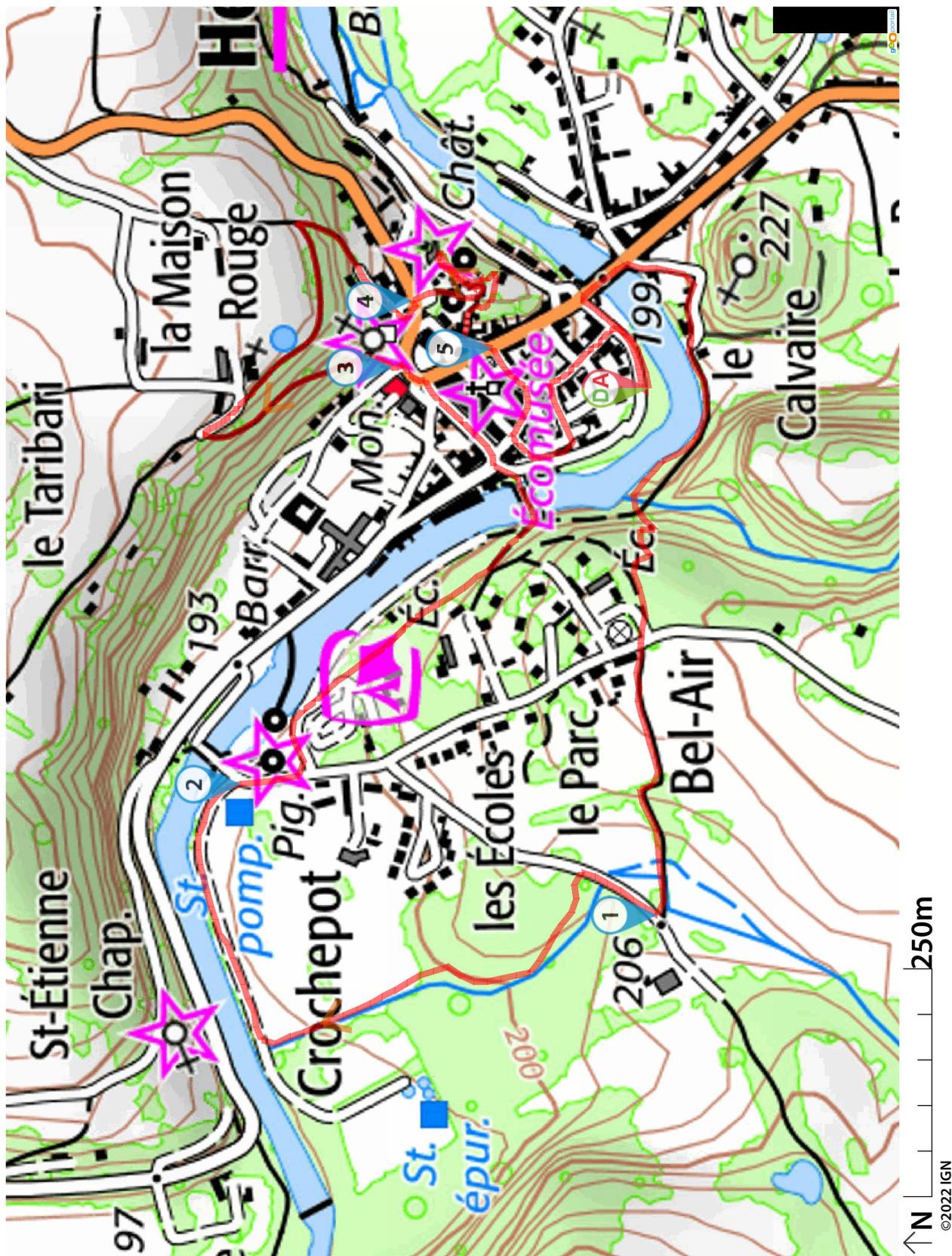
[Eglise Notre-Dame.](#)

[Parc et Ruines du Château d'Hérisson.](#)

[Village médiéval Hérisson.](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-parc-louis-bignon-et-le-parc-de-la-fo/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

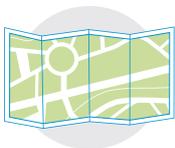
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.